

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire  
Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE Adjoints.

Alain SEVEQUE, Jean-Marie BARRE, Thierry BILLORE, Michel BLOT, Michèle DEBONO, Christian DELANOE, Paulette LEMARIGNER, Françoise LUAST, Josiane MARAIS, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Patricia DELAFOSSE, Daniel DEPINCE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Était absente excusée :

Colette LECOT (procuration à Michel MADORE).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST  
Assistée de Philippe POMMIER, Technicien Territorial.

Date de convocation : 21 mars 2008

Date d'affichage : 04 avril 2008



## **I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 février 2008**

L'assemblée municipale adopte ce compte rendu **à l'unanimité**.

## **II – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Mr METRAL rappelle que le Maire est le Président de toutes les commissions. Il précise que les commissions municipales seront composées de 5 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition sans suppléant.

Mr CHAIGNON demande « *combien y a-t-il de groupes d'opposition ?* »

Mr MÉTRAL : « *L'assemblée est constituée du groupe majoritaire et de deux groupes d'opposition* ».

Mr MÉTRAL invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

### **Commission des finances :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants :

JM. BARRÉ – JP. RUAULT – J. MARAIS – T. BILLORE – A. SEVEQUE – P. DELAFOSSE –  
C. DUGUEY

### **Commission d'urbanisme :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Président délégué : JY.LEMÉTAYER  
C. LECOT – JP. RUAULT – M. BLOT – T. BILLORE – M. CHAIGNON – A. SIMON

### **Commission Agneaux Contact:**

La liste « Agneaux, dialoguons pour agir » ne présente pas de candidat.

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Président délégué : JY. LEMÉTAYER  
A. SEVEQUE – C. DELANOE – M. DEBONO – T. BILLORE – D. DEPINCE

### **Commission Centre Communal d'Action Sociale :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Présidente déléguée : E. LEGRAND  
A. LAMAZURE – F. LUAST – Y. TESNIERE – M. DEBONO – J. CORBEAU - F. PICAN

### **Commission des travaux :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Président délégué : M. MADORÉ

A. SEVEQUE – JP. RUAULT – M. BLOT – Y. TESNIERE – M. CHAIGNON – A. SIMON

**Commission des affaires culturelles:**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Présidente déléguée : D. DAVID  
P. LEMARIGNER – J. MARAIS – Y. TESNIERE – A. SEVEQUE – D. DEPINCÉ –  
F. BLANCHET

**Commission des sports et de la jeunesse :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Président délégué : JC. LEPAON  
M. MADORÉ – C. LECOT – JP. RUAULT – C. DELANOE – P. DELAFOSSE – F. PICAN

**Commission logement :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Présidente déléguée : D. DAVID  
T. BILLORE – F. LUAST – M. DEBONO – JM. BARRÉ – M. CHAIGNON – C. DUGUEY

**Commission des affaires scolaires :**

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants : Présidente déléguée A. LAMAZURE  
J. MARAIS – A. SEVEQUE – P. LEMARIGNER – Y. TESNIERE – J. CORBEAU – F.  
BLANCHET

**III – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET D'ADJUDICATION**

Monsieur METRAL rappelle que cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, dont 1 poste (titulaire et suppléant) pour l'opposition.

Monsieur DUGUEY regrette que Monsieur le Maire ne tienne pas compte de la réalité du scrutin et constate que l'opposition ne sera pas représentée dans son ensemble.

Monsieur CHAIGNON aurait souhaité une plus grande ouverture de la part de la majorité, toutefois son groupe se soumettra au vote pour élire le représentant de l'opposition.

Monsieur METRAL conclut en soulignant qu'aujourd'hui le résultat du scrutin électoral est validé ; il y a un seul Maire et celui-ci travaillera pour le bien de toute la population.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la commission.

Nombre de votants : 27

Ont recueilli :

Titulaires : JM. BARRÉ : 19 voix, JP. RUAULT : 19 voix M. BLOT: 19 voix M. MADORÉ : 19 voix, M. CHAIGNON : 19 voix, A. SIMON : 4 voix.

Suppléants : T. BILLORÉ : 19 voix, JC. LEPAON : 19 voix, F. LUAST : 19 voix, D. DAVID : 19 voix, D. DEPINCÉ : 19 voix, C. DUGUEY : 4 voix.

Sont élus :

Titulaires : JM. BARRÉ – JP. RUAULT – M. BLOT – M. MADORÉ – M. CHAIGNON

Suppléants : T. BILLORÉ – JC. LEPAON – F. LUAST – D. DAVID – D. DEPINCÉ

#### **IV – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

La liste « Agneaux, dialoguons pour agir » ne présente pas de candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la commission.

Nombre de votants : 23 abstentions : 4

Ont recueilli :

Titulaires : JM. BARRÉ : 19 voix, JP. RUAULT : 19 voix M. BLOT: 19 voix M. MADORÉ : 19 voix, D. DEPINCÉ : 18 voix.

Suppléants : T. BILLORÉ : 19 voix, JC. LEPAON : 19 voix, F. LUAST : 19 voix, D. DAVID : 19 voix, P. DELAFOSSE : 18 voix.

Sont élus :

Titulaires : JM. BARRÉ – JP. RUAULT – M. BLOT – M. MADORÉ – D. DEPINCÉ

Suppléants : T. BILLORÉ – JC. LEPAON – F. LUAST – D. DAVID – P. DELAFOSSE

#### **V – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS LOCAUX**

La liste « Agneaux, dialoguons pour agir » ne présente pas de candidat.

Sont élus à l'unanimité les candidats suivants :

Titulaires : JM. BARRÉ – JC. LEPAON – E. LEGRAND – JY. LEMÉTAYER – D. DAVID – M. CHAIGNON – Propriétaire extérieur : F. BOULOT

Suppléants : M. MADORÉ – Y. TESNIERE – F. LUAST – C. DELANOË – A. LAMAZURE – D. DEPINCÉ – Propriétaire extérieur : P. DUVAL

**V –DESIGNATION DES ELUS QUI REPRESENTERONT LE CONSEIL MUNICIPAL AUPRES D'ORGANISMES DIVERS**

Sont désignés à l'unanimité :

C.D.A.S. 50 Comité Départemental d'Action Sociale :

Titulaire : JY. LEMÉTAYER – Suppléant : A. MÉTRAL

Sont désignés à l'unanimité :

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION :

Titulaires : M. BLOT – M. MADORÉ

Suppléants : A. MÉTRAL – JY LEMÉTAYER

Est désigné à l'unanimité :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL DE SAINT-LO :

A. MÉTRAL

Sont désignés à l'unanimité :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT :

Titulaire : A. MÉTRAL - Suppléant : JY. LEMÉTAYER

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION SAINT-LOISE** :

Monsieur METRAL invite l'assemblée à procéder au vote pour élire les représentants de la commune d'Agneaux au Conseil Communautaire.

Anticipant le résultat de ce vote, Monsieur CHAIGNON déplore l'absence de conseillers de l'opposition au conseil communautaire ; il ajoute « c'est un déni de démocratie ; nous devons donc être vigilants sur la transmission des comptes rendus des conseils communautaires, nous demandons des débats préalables sur les projets communautaires »

Monsieur METRAL répond « le conseil communautaire agit souverainement dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées, il ne s'agit pas aujourd'hui de débattre sur ces compétences».

Il est procédé au vote à bulletin secret pour désigner les élus qui représenteront la commune d'Agneaux au conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Ont recueilli : A. METRAL : 19 voix, J.Y. LEMETAYER : 19 voix, M. DEBONO : 19 voix, F. LUAST : 19 voix, J.M. BARRE : 19 voix, M. CHAIGNON : 4 voix, C. DUGUEY : 4 voix.

Sont élus : A. METRAL, J.Y. LEMETAYER, M. DEBONO, F. LUAST, J.M. BARRE.

#### **V – FIXATION DES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS MUNICIPAUX**

Monsieur CHAIGNON rappelle une demande exprimée lors de la précédente mandature concernant l'indemnisation des élus présents aux commissions.

Monsieur METRAL propose que cette question ainsi que la question relative au régime de retraite complémentaire des Maires soient inscrites lors d'un prochain Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée décide de verser aux élus municipaux des indemnités pour les fonctions qu'ils exercent au sein de la collectivité.

Pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants le Maire perçoit une indemnité de fonction dont le montant est calculé sur la base du taux de 55% de l'indice 1015 du traitement d'un agent de la Fonction Publique, soit au 1<sup>er</sup> mars 2008 : 2.057,69€.

Les adjoints perçoivent une indemnité de fonction dont le montant est calculé sur la base du taux de 22% de l'indice 1015 du traitement d'un agent de la Fonction Publique, soit au 1<sup>er</sup> mars 2008 : 823,08€.

L'indemnité de Conseiller municipal délégué à la sécurité des biens et des gens sera égale à 75% de l'indemnité d'un Adjoint soit : 617,30€.

#### **V – INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL**

A l'unanimité, l'assemblée décide de verser au receveur municipal des indemnités pour les

fonctions qu'ils exercent au sein de la collectivité dont le taux est fixé à 100% du montant prévu par l'arrêté interministériel du 16/12/1983.

La dépense ne pourra pas dépasser un traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 de la fonction publique.

En 2007 l'indemnité accordée s'est élevée à 846.63€.

#### **V – FIXATION DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur METRAL informe l'assemblée des dates des prochains Conseils Municipaux :

- Lundi 14 avril à 18h00 et 18h15
- Jeudi 29 mai à 20h30
- Jeudi 26 juin à 20h30
- Jeudi 25 septembre à 20h30
- Jeudi 30 octobre à 20h30
- Jeudi 18 décembre à 20h30

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur SIMON s'étonne de l'absence de commission économique et sociale.

Mr MÉTRAL répond qu'il s'agit d'une compétence communautaire.

Monsieur SIMON demande des précisions sur le rôle du délégué à la sécurité des biens et des gens.

Monsieur METRAL donne la parole à Monsieur SEVEQUE qui explique les contours de sa mission : « j'établirai un diagnostic après consultation de la population au travers d'un sondage auprès d'un échantillon représentatif et je proposerai ensuite les actions à mener pour répondre aux attentes des administrés ».

Monsieur DEPINCE interroge Monsieur METRAL sur l'opportunité de nommer un conseiller délégué à la sécurité des personnes et des biens à Agneaux., il demande que Monsieur SEVEQUE soit entouré d'une équipe et qu'un compte rendu de son action soit présenté aux élus.

Monsieur SEVEQUE précise que son action vise à mettre en place une politique proche de la police de proximité, nécessaire pour rétablir les liens sociaux.

Monsieur METRAL, évoquant l'allusion à la carrière professionnelle de Monsieur SEVEQUE, rappelle à Monsieur DEPINCE que les conseillers ne doivent pas faire l'objet d'attaques personnelles.

Monsieur DUGUEY demande que le groupe qu'il représente soit clairement identifié « Agneaux, dialoguons pour agir » sur les documents qui seront transmis lors de la mandature.

Monsieur DUGUEY demande la mise à disposition d'une salle communale du centre ville pour son groupe.

Monsieur METRAL répond qu'une salle a été aménagée dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour les groupes d'opposition.

Après un dernier tour de table, Monsieur METRAL lève la séance à 21H30

Est annexée à ce compte rendu la déclaration préalable du groupe d'opposition « Ensemble pour Agneaux » de la séance du 21 mars 2008.

Le Maire,

MÉTRAL

A.